

Journées Santé-Travail 2017

Une 54^{ème} édition sur le thème des consensus et des partages de pratiques en SSTI

Le Conseil Scientifique des Journées Santé-Travail 2017 du Cisme, présidé par le Professeur Jean-Marc Soulat, a été constitué et se réunira le 7 mars prochain en vue de la rédaction de l'appel à communication.

Le thème de l'édition 2017 portera sur **"Les consensus et les partages de pratiques en SSTI"**.

L'appel à communication, présentant les différents thèmes et sous-thèmes qui seront développés lors de la 54^{ème} édition des Journées Santé-Travail, sur deux jours, les 17 et 18 octobre prochains, sera adressé dans les Services entre le 8 et le 10 mars 2017.

Dès lors, l'ensemble des acteurs des Services, directeurs, médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, infirmiers, assistants Santé-Travail, sont invités à communiquer sur cette thématique.

Pour ce faire, les personnels des SSTI pourront compléter le cadre résumé de soumission, en respectant les consignes de rédaction, qui sera téléchargeable au format Word sur le site Internet du Cisme.

Les propositions de communication pourront être soumises à l'avis du Conseil Scientifique **jusqu'au vendredi 28 avril 2017**, dernière limite.



Les résumés des communications sont à adresser, par courriel, au Médecin-Conseil du Cisme, le Docteur Corinne Letheux. ■

Procédure d'inaptitude

Actes préparatoires en cas de prononcé d'inaptitude au poste de travail

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, les articles L. 4624-4 et R. 4624-42 du Code du travail précisent le déroulement de la procédure d'inaptitude et listent un certain nombre d'éléments qui doivent être effectués et vérifiés par le médecin du travail avant de constater l'inaptitude médicale d'un travailleur à son poste de travail.

Avant de statuer sur un avis d'inaptitude, il est nécessaire de vérifier un certain nombre de points qui doivent être pris en compte :

- la réalisation d'un examen médical, et d'éventuels examens complémentaires,
- l'étude de poste et des conditions de travail par le médecin du travail ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire,
- l'échange avec l'employeur,
- l'avis écrit et assorti d'indications relatives au reclassement du travailleur,
- la date à laquelle la fiche d'entreprise (FE) a été actualisée,
- le recours éventuel à une consulta-

tion de l'inspecteur du travail (C. trav., art. R. 4624-43),

- la nécessité de mentionner la capacité, et non plus l'aptitude, du salarié à bénéficier d'une formation le préparant à occuper un poste adapté,
- la possibilité, pour le médecin du travail, de proposer, à l'employeur, l'appui de l'équipe pluridisciplinaire ou celui d'un organisme compétent en matière de maintien dans l'emploi (C. trav., art L. 4624-5). ■

Journée nationale de prévention des conduites addictives en milieux professionnels

Les vidéos de l'évènement disponibles en ligne

Le 6 décembre 2016 se tenait, pour la deuxième année consécutive, une journée nationale de prévention des conduites addictives en milieux professionnels (JNP-CAMP).

Les vidéos de cet événement, organisé par la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) en partenariat avec le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministère de la Fonction publique, ont été mises en

ligne et sont consultables sur la chaîne Dailymotion de la MILDECA.

Lors de cette journée, les questions suivantes ont été abordées :

- les facteurs de risques des conduites addictives liés à l'environnement professionnel,
- le rôle des managers et encadrants pour repérer et prévenir les conduites addictives,
- les addictions comportementales comme la dépendance au travail ("workaholisme") et la techno-dépendance.

A l'occasion des deux tables rondes, des entreprises, des syndicats, des administrations et des experts du travail sont venus échanger sur leurs pratiques et leurs approches des conduites addictives en milieu de travail.

Fort du succès des deux premières éditions, une nouvelle journée sera organisée en 2018.

Pour consulter les vidéos : http://www.dailymotion.com/playlist/x4s95z_DroguesGouv_2eme-jnpcamp-6-decembre-2016/1#video=x589420 ■